

L'ABEILLE

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié les Mardis, Jendis et Samedis, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 248.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 11 AOUT 1829.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les Mardis, Jendis et Samedis, du 15 Juin au 15 Octobre, et ensuite elle paraît journalièrement pendant le reste de l'année. Le prix de l'abonnement est d'un franc par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque trimestre d'avance. Ceux qui désireraient cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six centimes pour la première fois, et trois centimes pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien une piastre par carte, pour la première insertion, et quatre centimes pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

POUR LA HAVANE.
Le brick solide et fin voilier MORO, capitaine H. Bradley, ayant la majeure partie de son chargement engagé, sera expédié immédiatement. Pour fret ou passage, le navire ayant de bons aménagements, s'adresser à bord ou à
A. DOLIBONDE,
11 Juillet, No. 179, rue de Chartres.

PARA LA HAVANA.
El may belera bernardin americano MORO, capitaine H. Bradley, labien de su mayor parte de su cargamento: dará belfa en pocas dias. Admite flete y pasajeros. Tendrá buenas comodidades para ellos. Acudir en casa de
A. DOLIBONDE,
11 de Julio, calle de Chartres, N.º 179.

PARA LA HAVANA.
Sakra con la brevidad posible el heroniso y velero bernardin español ANA, capitane D. J. N. Wagoner, cargado y claveteado en cobre. Tiene y se le disponen las mayores comodidades para pasajeros a los que ofrece dar el mejor trato posible, para sus amplios conocimientos pueden dirigirse a
J. B. FORESTIER & Co.,
9 de Julio.

30 barriques vieux VIN de Bordeaux, à vendre à un prix modéré par les sous-signés.
4 juillet. FORESTIER & Co.

A LOUER.
Pour une ou plusieurs années—Une propriété située environ une lieue en bas de la Nlle-Orléans et même rive, mesurant un arpent de face au fleuve sur la profondeur ordinaire. S'adresser à Mr. Charles Pitot, à la banque de l'Association Consolidée, rue Tomasse, No. 52, entre les rues de Chartres et Royale.
27 mai—3.

D. G. BORDUZAT et Co. offrent en vente à leur magasin rue Royale, No. 108, débarquant du navire Seine de Bordeaux. Desdemi bas de coton et des bas de coton pour hommes, diverses qualités et couleurs. Couvre-casques en laine de 3 points. Papier à lettres et aux armées. Fusils et pistolets à piston. Flascos et Sattins couleurs assorties. Eau de vie Cognac, de très bonne, en pipes et barils. Vin rouge en barils et caisses diverses quantités. Tiensons vin blanc de première qualité. Barils et tierçons vin rouge blanc.
1 Juin

BURME & GRASSE.—33 fréquins de Mer de dit Goshier, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils grasse, à vendre par
E. LANE & Co.,
1er mai. No. 10, rue de la Nlle-Lévy.

LES sous-signés reçoivent par le navire de capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivants qu'ils vendront à des prix modérés.

Sauvages de premier choix. Pots assortis, à l'usage des pharmaciens. Fleurs et plantes médicinales. Poix d'Iris.
Nérolie, &c.
26 mai. FORESTIER & Co.

Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, 7 Juillet 1829—Présent Phou. James Pitot, Christian Rodriguez contre ses créanciers.

SUN lecture et enregistrement de la pétition et autres documents dans cette affaire, il est prononcé par la Cour qu'une assemblée des créanciers dudit Christian Rodriguez ait lieu en l'ancien Cour, le 30me jour de Juillet prochain, pour débiter sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même temps toutes procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Je certifie ce qui est ci-dessus.
9 Juillet—3. TH. J. KENNEDY, Greffier.

VOIR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par les arrivages de Bordeaux.
500 rames de Papier flûte, superbe, par 500 feuilles, convenable pour les marchés espagnols.
10 pipes Eau de vie, de première, Cognac Dupuy.
50 tierçons Vinaigre blanc, 1re. qualité.
18 caisses Serrures, 4 à 10 pouces, et autres ferments.
12 balles Brin jaune, pour moustaquaire.
Quelques tonneaux de Vin rouge vieux &c. &c.
29 mai.

30 barils de old Bordeaux Wine, for sale at moderate prices, by the subscribers.
July 9 FORESTIER and Co.

ÉCOLES PUBLIQUES.

Les régents des écoles Centrale et Primaires, ayant obtenu un local sain et commode pour l'école Primaire de la partie supérieure de la ville, sous le nom de l'Église, "Baptist Church" Place St. Pierre, ont le plaisir d'annoncer au public, qu'ils y ont ouvert dès aujourd'hui sous la direction de Messieurs Minicutt, chef, et Duval, professeur.

L'école Primaire pour la partie inférieure de la ville, sous la direction de Mrs. Bigot, chef, et Rivière professeur, et l'école Centrale sous celle de Mrs. Murray, principal, Pichot et Boca de Santi Petri, professeurs, se tiennent toujours à l'ancien couvent des Ursulines, rue Condé.

Dans chacune des écoles Primaires on enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géométrie, et les éléments de la cosmographie, de la mécanique, de la physique et de la chimie. On enseigne dans l'école Centrale, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Littérature, l'Histoire, la Philosophie, &c. Il y a aussi, une école de Dessin et de Peinture attachée à l'établissement, et dirigée par M. Bigot.

CONDITIONS.

Dans les écoles Primaires, deux heures par mois.

Dans l'école Centrale, pour tous les cours qu'on y fait, excepté le dessin, trois heures par mois. Pour le dessin, trois heures par mois.

Dans chaque école, cent élèves qui n'ont pas les moyens de payer, sont admis gratis.

S'adresser aux chefs des écoles, au Directeur des écoles Publiques, au président de la Régence, ou au Maire de la ville.

Par ordre de la Régence,
J. W. MURRAY,
Remplaçant le Directeur des écoles Publiques.
[22 juillet.] Nlle-Orléans le 15 Juillet 1829.

COUR DE 1er DISTRICT JUDICIAIRE.
Hérodote contre ses créanciers.—Attendu que Hérodote Davis, débiteur insolvable, actuellement en prison, a conféré au fait intitulé: "Acte pour venir au secours des débiteurs insolubles actuellement en prison, et pour d'autres objets" et à l'effet d'obtenir le bénéfice dudit acte, présenté ce jour au pétitionnaire de la Cour du premier District Judiciaire, avis est donné par le présent aux créanciers dudit Hérodote Davis, et ils ont par le présent requis de comparaitre en pleine Cour, samedi, 13 d'août prochain, à 10 heures du matin, pour débiter sur les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui sera pas accordée, et ledit pétitionnaire élève.
Par ordre de Phou. Joshua Lewis,
25 juillet, 1829.

CHAPEAUX
DE COTON
ET DE CASIMIR.
NICHOLS & KEELER, No. 83, rue de Chartres, ont reçu par le navire Francis, plusieurs caisses de CHAPEAUX de gout, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays.
14 mai

DIX PIASTRES DE RÉCOMPENSE.
A celui qui conduira à une des écoles de cet Etat, la griffonne nommée 30 PERRY, école de St. Domingue, âgée de 30 ans, taille d'environ cinq pieds et deux pouces, ayant une dent de devant cassée. Cette esclave est partie maronnée depuis 40 jours parant le Français, anglais et espagnol.
La récompense ci-dessus sera jointe à celui qui la logera en prison et donnera avis au sous-signé. On poursuivra en justice, avec toute la rigueur des lois, toute personne qui lui donnerait asile.
Les caps de navires et bateaux à vapeur sont venus de ne point la recevoir à leurs bords.
T. MAROT, rue Royale No. 133
2 août.

VINGT PIASTRES DE RÉCOMPENSE.
A celui qui conduira à la Geole de cette ville, une négresse nommée Françoise, esclave du pays, parlant bien l'espagnol, âgée d'environ 38 ans. Cette esclave est avec un nommé Joseph Marique (Espagnol), pecheur, qui la soutire, ils font ensemble des voyages à la Grande Terre et au Bonnet Carré, et ils ont été vus dernièrement dans les environs de chez Mde. Livaudais.
On récompense vingt piastres de plus, à celui qui prouvera en présentant la négresse, qu'elle était avec le dit Joseph Marique, et facilitera par des renseignements la remise entre les mains de la justice.
30 juillet.

83 DE RÉCOMPENSE.
A quiconque mènera à la Geole de Police le nègre Simon, appartenant à Mde. Veuve Chevalier de Morand; ce nègre est âgé d'environ trente ans, sa taille est d'environ près cinq pieds trois pouces français, il a de larges épaules et paraît très robuste. Il parle français et un peu l'anglais.
Les capitaines de bateaux à vapeur &c. sont priés de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.
7 Juillet.

ESCLAVE EN MARONNAGE.
EST parti maron de chez le sous-signé, il y a environ un mois et demi, un jeune nègre âgé de 14 à 15 ans, nommé JOSEPH, habitant le pays depuis environ 7 ans, ayant la peau très noire et les yeux à fleur de tête. Lorsqu'il est parti, il avait une casquette noire, une chemise de gings et un pantalon de roussin lince il parle anglais et français, et appartient à Mr. Paul Martin, de cette ville.
Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont priés de ne pas la recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. On donne avis également de ne pas lui donner asile dans aucune maison.
On donnera une récompense de dix piastres à celui qui le mettra dans une des geoles de cet Etat, ou le ramènera au sous-signé.
4 août. HYPOLITE BOURGOIN,
Ancien des rues Dumaine et Uxelles, No. 105.

VENTE PAR LE MARSHAL.
EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par Phou. B. Beauregard, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Vendredi le 14 d'août prochain, à midi, au café de Hestlet, une NÈGRESSÉ nommée Pimbo, âgée d'environ 40 ans, saisie dans les poursuites de O. Story et Victor S. Dufrenoy.
14 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Ralph Jacobs ex cap. C. Delis Gaston un brick Andromach—Peter Miller, le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par Phou. Gallien Prévail, juge associé de la Cour de Cité, contre le brick Andromach, j'exposerai en vente le 14 d'août prochain, à 11 heures du soir, cette esclave nommée Héloïse, âgée de 12 ans, saisie dans les poursuites de O. Story et Victor S. Dufrenoy. Elle a été vendue au plus haut enchérisseur pour la somme à laquelle il s'élève vers 12 mois de crédit, avec cinq pour cent d'intérêt, à compter du jour de la vente. L'acheteur devra payer le tout par anticipation, conformément à l'acte intitulé: "Acte pour empêcher divers actes passés pour l'organisation des Cours de cet Etat, et pour d'autres objets."
30 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Barret et Hestlet.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressés par Phou. Gallien Prévail, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi, le 16 d'août prochain, à 4 heures, au Principal, un Dray saisi dans l'affaire ci-dessus.
2 août. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
R. Heche vs John Raudel—E. Rod vs le même—Barret vs le même.
EN vertu de trois writs de fieri facias, j'exposerai en vente, Lundi le 31 d'août prochain, à midi, au Principal, une NÈGRESSÉ nommée Lucy saisie dans l'affaire ci-dessus.
2 août. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Miles Mealy contre H. Tinsage.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressés par Phou. G. Prévail, juge associé, j'exposerai en vente, Mardi 18 courant, à 4 heures, au Principal, divers meubles de maison, saisis dans l'affaire ci-dessus.
4 août. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Barret contre John Raudel.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressés par Phou. G. Prévail, juge associé, j'exposerai en vente, Mercredi 19 courant, à 4 heures, sur les lieux, dans la rue de l'Espérance, entre les rues Suzette et l'ancien une quantité de tables et de chaises, saisis dans l'affaire ci-dessus.
4 août. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
A. Connel contre A. Fontygue le de. I.
EN vertu d'une exécution dans cette affaire, à moi adressés par Phou. G. Prévail, juge associé, j'exposerai en vente, Samedi le 15 d'août prochain, au Principal, divers meubles de maison, tableaux, et divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
4 août. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
A. Connel contre A. Fontygue le de. I.
EN vertu d'une exécution dans cette affaire, à moi adressés par Phou. G. Prévail, juge associé, j'exposerai en vente, Samedi le 15 d'août prochain, au Principal, 1 bibliothèque d'acajou, 1 dit, 2 sofas d'acajou, 1 table, 5 chaises, 1 chaise à berger, et 2 bibliothèques saisis à la poursuite de A. Rish et F. Scipionnet.
4 août. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Martineau et Hall contre Hemphill—Danna contre le même.
EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par Phou. G. Prévail, juge associé, j'exposerai en vente, Samedi le 17 courant, au Principal, à 4 heures p. m. 1 bureau, 2 miroirs, 3 tables, 1 tapis et divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
4 août. L. DAUNOY—Marshal.

LANONNIERS ATTENTION.
Il y aura exercice au fusil tous les Jendis, après-midi, à l'effet de ce jour, dans la cour de l'ancien Couvent, à commencer de 6 heures et demie. Et tous les jours à dater du 10 de ce mois.
T. COHEN, serg. m.

A LOUER.
Le magasin No. 100 rue de Chartres. On pourra en donner possession immédiatement. S'adresser à
C. B. KEELER 85 rue de Chartres.

A VENDRE.
UNE négresse âgée d'environ 40 ans, parlant anglais et français, bonne marchande pour aller par les rues, bonne blanchisseuse et un peu repasseuse et sachant faire la cuisine, avec sa fille, âgée d'environ 4 ans, ayant de bonnes dispositions. Le propriétaire ne vend que parce qu'il n'a point dans son établissement, assez de logement pour la garder, dresse si la garantie bon sujet. On donnera de terme pour le paiement. Si d'ici au 20 d'août prochain, elle n'est point vendue, elle sera écriée à la Bourse, ce jour-là par M. J. L. Carpentier, encanteur.
S'adresser au Bureau de cette feuille.
21 Juillet—3.

NOTICE.
Emely Vallé is hereby informed that my wife Emely Vallé has left my bed and board and that I will not be answerable for any debts she may contract from the date hereof.
July 30. André Vallé.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches. 11e. classe

Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 22 Août.

PROSPECTUS.	
1 lot de \$10,000	\$10,000
1 " " 4,000	4,000
1 " " 3,000	3,000
1 " " 1,800	1,800
1 " " 1,500	1,500
1 " " 1,350	1,350
1 " " 750	750
1 " " 550	550
1 " " 500	500
156 " " 60	9,360
780 " " 30	23,400
7800 " "	234,000

10,660 Lots \$10,660 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois les numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restent au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros de plus un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er, 2e, 3e, et 4e numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... \$10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui suit respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2.....	4,000
" 2, 1 et 3.....	2,500
" 3, 1 et 2.....	2,000
" 3, 2 et 1.....	1,600
" 2, 3 et 1.....	1,552

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er, 2e, et 3e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à..... 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er, 2e, et 3e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à..... 550

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 2e et le 3e, auront droit à..... 350

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix inconnu que celui qui l'aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, et s'adressent à J. B. FACET, rue de Chartres, No. 118.

Prix des Billets.
Entiers \$ 4, demis 2, quarts 1. Chaque billet ne pourra gagner moins de \$ 15 ; demi et quart en proportion.

J. B. FACET—Dircteur,
rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St. Louis.

AVIS.—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer contre la succession de feu Arnold Duboué, sont invitées à se faire connaître et à présenter que note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, à J. B. MAUREAU, curateur de la succession.
11 Juin—3. J. B. MAUREAU.

Le sous-signé offre à vendre les articles suivants, savoir :

5 Douz.	Pots confitures de Citrons.
3 do do	do do d'Ananas.
2 do do	do do d'Ananas.
2 do do	do do de Gingembres.
2 do do	do do de Cedres.
1 do	do do de Goyave.

Gélee de Goyave, Fats de Goyave et de Mameys.
BERNARD TURPIN,
10 Juin. Encoignure des rues Orléans et Royale

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, 13 Juillet 1829.—Présent Phou. James Pitot.—J. P. Cooper pour ses créanciers.—(Pétition pour un rent.)

SUN lecture et enregistrement de la pétition et d'articles relatifs à cette affaire. Il est ordonné par la cour qu'une réunion des créanciers du dit Israel P. Cooper ait lieu le 25 Juillet courant, en l'office de S. R. Stringer, écuyer, notaire, pour délibérer sur l'objet de la dite pétition. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Pour copie conforme, Tho. S. KENNEDY,
23 Juillet.

AVIS.—Une personne possédant les langues Anglaise, Française et Espagnole, désirerait donner des leçons dans des maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille.
18 Juin.

MAISON A VENDRE.
CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Trémé. Elle est bâtie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur la devant et l'autre sur la derrière, sur un terrain de la Corporation, ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 115 pieds de profondeur il forme un îlet et est entouré en pierre debout.—S'adresser à cette imprimerie pour les conditions.
21 Avril

AVIS.

ATTENDU que Julien Deschamps, devant Sheriff de la paroisse des Abbeilles, s'est adressé à moi, demandant l'annulation de deux billets qu'il a souscrits comme tel: l'un le vingt quatre Mars mil-huit-cent-vingt-cinq, conjointement avec C. Cappel, George Gordon, A. Char-nick, A. Dupuis, M. Vernon, C. Ham, J. Perrot, M. Broussard, H. Guilbory, J. Guilbory, S. B. Lemoine pere, J. S. Guilbory et C. Johnson comme cautions et l'autre le vingt de Janvier mil huit cent-vingt-sept, conjointement avec C. Gordon, C. Cappel, F. Gremillion, C. Gremillion, J. Ferment, M. Broussard et Guilbory comme cautions.

Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis les raisons pour lesquelles les billets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nlle-Orléans le neu-ve de Juillet, mil huit cent vingt-neuf et la cinquante quatrième année de l'Indépendance des États d'Amérique.

P. DEBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
GROVES A. WAGGAMAN,
Par le Gouverneur,
Secrétaire d'Etat.

ATTENDU que Alexandre Labranche s'est adressé à moi demandant l'annulation de Phiopthe spéciale qu'il a souscrit le cinq de Décembre mil-huit-cent-vingt-huit, en faveur du Gouverneur de l'Etat, comme caution d'achats Laminas, Sheriff de la paroisse de Charles, sur une terre située dans la dite paroisse, mesurant huit arpents de face au fleuve de quatre de profondeur.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au Secrétaire d'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les billets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le trentième jour de Juillet, mil huit cent vingt-neuf, et la cinquante quatrième année de l'Indépendance des États d'Amérique.

P. DEBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
GROVES A. WAGGAMAN,
Par le Gouverneur,
Secrétaire d'Etat.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, 14 Juillet 1829—Présent, Phou. James Pitot.—Isaac Lambert vs. ses créanciers, pour un rent.

SUN lecture de A. S. Leary, Ecuyer, apoca du pétitionnaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit pétitionnaire aient à déduire, d'ici au Samedi 25 Juillet prochain, ce jour même, les raisons pour lesquelles les résolutions prises par les dits créanciers, en l'absence du notaire public, ne seraient pas homologuées et confirmées, et le répit d'un, deux et trois ans accordés au dit pétitionnaire.—Je certifie conforme l'extrait ci-dessus.
16 Juillet Tho. S. KENNEDY, greffier

AVIS aux personnes qui désirent apprendre la langue Espagnole.
UNE personne lettrée, récemment arrivée dans cette ville, se propose d'y ouvrir un cours de langue espagnole, langue très belle, très facile et très facile à apprendre, surtout par des Français et des Italiens ; avec de l'aptitude et de l'application, 3 à 4 mois de leçons suffisent pour le savoir parler, non parait-il, mais pour se faire bien comprendre et pour le traduire. Le professeur demeure chez M. Jourdan, libraire, à l'encoignure des rues Royale et St. Louis.

AVIS.—Le même professeur se propose d'ouvrir également des cours de l'histoire, de Géographie, d'histoire, des droits et des devoirs de l'homme en société, d'économie politique, &c. &c. cours qui seront successivement annoncés dans ce journal.
2 juillet.

POIN—260 balles Poin du Nord de première qualité, reçues par le paquet Kentucky, et à vendre par
FOSTER & HUTTON.

BLANC DE CERUSE.
200 Barils Blanc de Ceruse pour brayé de Philadelphie, en débarquement du brick Ocean venant de Philadelphie et à vendre par
S. P. MORGAN & Co.,
27 Juin.

FROMAGE & BEURRE de Goshier reçu par le Kentucky, venant de New-York et à vendre par
J. P. FREAU & Co.,
27 Juin.

RUM ET GENIEVE DU NORD.
50 Barils Rum, 10 barils Genievere, & barils Eau-de-Vie de Cèdre, égypte, en débarquement du navire Aechil, à vendre par
J. P. FREAU & Co.,
27 Juin.

CHEMISES DE COTON.—Une centaine contenant 24 douz. Chemises de coton communes et pour grandes tailles. A vendre par
JOHN P. FAYSON,
27 Juin.

Le sous-signé offre à vendre les articles suivants :

75 barils	Langues de Merne,
25 do	Harengs d'Zosoc,
5 barils	Citrons frais,
5 barils	Sauvages assorties,
Barilles	à l'huile et au beurre,
Confitures	de la Havane,
Sirop	de Grenaille et d'Ananas,
Liqueurs	de la Martinique et de Bourbon,
Vina	de toutes espèces,
Kissasser	de la Yorks Noire, &c. &c.

R. TURPIN,
14 mai